

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du vendredi 3 avril 2025

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 30.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents : MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Cyril CHARBONNIER, Mmes, Nathalie ALIMY, Mireille EDOUARD, MM. Mmes Christine CAULIE, Mariette DUFLET, Aurélie ALONSO, Catherine CABROL, Sandra GUYOU.

Excusés : Yves DEVAURAZ-CABANON a donné procuration à Jean-François SABOY, Damien DANJOU a donné procuration à Patrick BRETEAU, Sophie ETOC a donné procuration à Mireille EDOUARD, Jean-Jacques SCHMIT a donné procuration à Mariette DUFLET.

Absents : Mickaël BARBE

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 28 février 2025 qui est adopté.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

- 1.1 Adoption Compte de Gestion 2024 Commune
- 1.2 Compte Administratif 2024 Commune
- 1.3 Affectation de résultat 2024 Commune
- 1.4 Adoption Compte de Gestion 2024 Assainissement
- 1.5 Compte Administratif 2024 Assainissement
- 1.6 Affectation de résultat 2024 Assainissement
- 1.7 Adoption Compte de Gestion 2024 Eau
- 1.8 Compte Administratif 2024 Eau
- 1.9 Affectation de résultat 2024 Eau

2. ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1 Convention SATESE 2025 (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration)
- 2.2 Avenant convention SDEEG ADS (Autorisation du Droit du Sol)
- 2.3 Convention Centre De Gestion – service de remplacement et renfort
- 2.4 Délibération de principe pour continuer les démarches de transfert en régie des services d'eau et d'assainissement

3. QUESTIONS DIVERSES

1-1 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2024 du budget communal.

1-2 Compte Administratif 2024 – Commune

Mme ALIM I présente le résultat du Compte administratif 2024 de la commune reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	15 004,99			754 457,92		
Opérations de l'exercice	414 901,35	137 414,38	931 198,86	1 042 759,47		
TOTAUX	429 906,34	137 414,38	931 198,86	1 797 217,39		
Résultats de clôture	292 491,96			866 018,53		573 526,57
Restes à réaliser	25 061,00	7 400,00			17 661,00	
TOTAUX CUMULES	317 552,96	7 400,00		866 018,53		555 865,57

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - COMMUNE

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2024 du budget communal et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	111 560,61	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	754 457,92	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent:	866 018,53	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	277 486,97	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	15 004,99	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	292 491,96	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		25 061,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		7 400,00	€
Solde des restes à réaliser:		17 661,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		310 152,96	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		0,00	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		310 152,96	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	310 152,96	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		555 865,57	€
	TOTAL (A1)	866 018,53	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté - €	R002 : excédent reporté 555 865,57 €	D001 : solde d'exécution N-1 292 491,96 €	R001 : solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent capitalisé 310 152,96 €

1-4 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2024 du budget assainissement.

1-5 - Compte Administratif 2024 -ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI présente le résultat du Compte administratif 2024 de l'assainissement reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		80 835,06		402 302,08		
Opérations de l'exercice	247 262,75	228 367,25	33 873,53	72 317,76		
TOTAUX	247 262,75	309 202,31	33 873,53	474 619,84		
Résultats de clôture		61 939,56		440 746,31		502 685,87
Restes à réaliser	57 300,00				57 300,00	
TOTAUX CUMULES	57 300,00	61 939,56		440 746,31		445 385,87

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1-6 AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2024 du budget assainissement et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	38 444,23	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	402 302,08	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	440 746,31	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	18 895,50	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	80 835,06	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	61 939,56	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		57 300,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		57 300,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		4 639,56	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	0,00	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		440 746,31	€
	TOTAL (A1)	440 746,31	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002 : excédent reporté 440 746,31 €	D001 : solde d'exécution N-1 - €	R001:solde d'exécution N-1 61 939,56 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

1-7 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le percepteur, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2024 du budget eau.

1-8 - Compte Administratif 2024 - EAU

Mme ALIMY présente le résultat du Compte administratif 2024 de l'eau reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		29 242,33		19 223,36		
Opérations de l'exercice	13 907,51	22 269,00	29 990,97	31 610,72		
TOTAUX	13 907,51	51 541,33	29 990,97	50 834,08		
Résultats de clôture		37 603,82		20 843,11		58 476,93
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		37 603,82		20 843,11		58 476,93

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

1-9 AFFECTATION DE RESULTAT 2024 - EAU

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2024 du budget eau et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	1619,75	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	19223,36	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	20843,11	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	8361,49	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	29242,33	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	37 603,82	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		37 603,82	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
SOUS TOTAL (R1068)		0,00	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		20843,11	€
TOTAL (A1)		20843,11	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 20 843,11 €	D001:solde d'exécution N-1 - €	R001:solde d'exécution N-1 37 603,82 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

2.1 CONVENTION SATESE 2025

M. le Maire présente la convention relative aux missions d'assistance technique apportées par le département de la Gironde dans le domaine de l'assainissement pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030.

Tous les conseillers ont reçu copie de cette convention ainsi que de ses annexes, M. le Maire leur demande de l'autorisation de signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention relative aux missions d'assistance technique apportées par le département de la Gironde dans le domaine de l'assainissement. Celle-ci ainsi que ses annexes sont jointes à la présente délibération.

2.2 AVENANT CONVENTION SDEEG ADS

M. le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2023 la commune a renouvelé la convention avec le SDEEG fixant les modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol et à l'utilisation du sol.

Le SDEEG propose un avenant à cette convention afin d'actualiser les tarifs.

L'avenant a été transmis à tous les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec le SDEEG fixant les modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol et à l'utilisation du sol. Celui-ci est joint à la présente délibération.

2.3 DELIBERATION DE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

2.4 DELIBERATION DE PRINCIPE POUR CONTINUER LES DEMARCHES DE TRANSFERT EN REGIE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Mme EDOUARD demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur une éventuelle poursuite des démarches de transfert en régie des services d'eau et d'assainissement.

Le syndicat du Sauternais, qui a été sollicité, ne pourra pas intégrer la commune de Villandraut à leur régie.

Une deuxième option serait de se rattacher à la régie de Bazas, qui serait susceptible d'être d'accord pour nous accueillir.

C'est sur cette deuxième option que Mme EDOUARD souhaite l'aval du conseil municipal afin d'étudier les possibilités et les conditions dans lesquelles ce transfert pourrait se faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (13 pour – 1 contre), donne son accord de principe afin d'étudier la possibilité de transférer nos services d'eau et d'assainissement à la régie de BAZAS.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Cyril CHARBONNIER informe qu'il ne pourra pas aller à une réunion du Parc Régional et propose de demander à Damien DANJOJU de le remplacer.
- Mariette DUFLET a assisté à la réunion CLECT à la CDC. Il a été abordé le transfert de compétence transport du SISS à Sud Gironde Mobilité et la prise en charge de l'entretien du chemin de Marot par la CDC et qui entraîne la baisse de 440 € de notre dotation annuelle.
- Patrick BRETEAU informe qu'il a eu un entretien avec une auto-école pour occuper le local commercial qui est libre actuellement.

La séance est levée à 20 h 20